



OBJECTIF DE LA FORMATION

Préparer et obtenir le CACES®

(Certificat D'aptitude à La Conduite En Sécurité)

selon la recommandation R486 de la CNAM (Caisse Nationale D'assurance Maladie)

L'objectif de la formation est d'acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité nacelles selon la ou les catégorie(s) concernée(s).

La formation est dispensée suivant la recommandation CNAM R486.

PUBLIC ET PREREQUIS

Tout public, salarié, particulier ou demandeur d'emploi. Formation éligible au CPF

Pour les personnes en situation de handicap qui pourraient avoir des besoins spécifiques, veuillez prendre contact avec le centre de formation. Bâtiment accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. ;

L'employeur ne pourra délivrer une autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médical.

- Être âgé de 18 ans
- Connaissance de la langue française
- Connaissances des quatre opérations

MODALITÉ ET DELAIS D'ACCES

Satisfaire les prérequis.

Délais de 14 jours à compter de la demande du bénéficiaire sous réserve d'une réponse favorable du financeur et sous de disponibilité. Formation éligible au CPF.

DUREE

Variable selon le nombre de catégorie(s) visée(s) et le niveau du stagiaire.

14 heures minimum pour une formation recyclage.

21 heures minimum pour une formation initiale.

LIEU

Formation INTER : CFP ALPHA FORMATION CONTRÔLE POLE 2 11 rue Jules Verne– 85150 LES ACHARDS

Formation INTRA : sur site client (sous conditions de répondre aux exigences matérielles de la certification visée)

TARIF

A partir de 485.00€ HT

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation présentielle uniquement (Théorique et pratique)
- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- Livrets pédagogiques remis au stagiaire
- PEMP (plateforme élévatrice mobile de personnes) selon les catégories visées.
- Nombre minimum par session : 2 stagiaires
- Nombre maximum par session : 6 stagiaires
- Installation conforme à la recommandation visée

La formation est assurée par l'équipe pédagogique ALPHA FORMATION CONTRÔLE, dont les membres sont tous dotés d'une expérience professionnelle de 5 à 10 ans avant d'intégrer notre organisme de formation.

Les testeurs sont tous certifiés Testeurs CACES® auprès du certificateur BUREAU VERITAS.

MODALITES DE SUIVI ET SANCTION VISEE

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

La formation sera sanctionnée par un Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance) conforme à la recommandation R486

Certificat de réalisation de formation et attestation de résultat. En cas de réussite aux tests, délivrance d'une carte d'autorisation de conduite et d'une carte CACES® selon la ou les catégorie(s) concernée(s).

DEBOUCHÉS :

Tous métiers du bâtiment : construction, couverture, bardage, charpente, rénovation, peinture, travaux de façade. Industrie : maintenance, tirage de câbles ... Espaces verts : élagage

CONTENUS DE FORMATION

THEORIE

REGLEMENTATION

- Obligation du constructeur, des employeurs
- Responsabilités du conducteur

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE

- Classification par catégorie
- Technologie des différents organes de la PEMP

CARACTERISTIQUES

- Identification des caractéristiques de chaque catégorie de la PEMP
- Utilisation courante, avantages et inconvénients
- Principaux risques : renversement, chute, heurt, électrisation, ect

SECURITE

- Règles de stabilité et de mise en œuvre,
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement,
- Adéquation de la P.E.M.P.
- Charge nominale
- Hauteur et nature du travail
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques,
- Organes de sécurité
- Vérifications et entretien courant à effectuer
- Consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours

PRATIQUE

ADEQUATION

- Examen d'adéquation

VERIFICATIONS

- Contrôle visuel de l'état de la PEMP
- Fonctionnement des dispositifs de sécurité

POSITIONNEMENT, CONDUITE, CIRCULATION

- Gestes de commandement et de communication
- Positionnement en fonction du travail et de l'environnement
- Balisage et signalisation
- Mise en service de la P.E.M.P.
- Mise en place des stabilisateurs
- Mise à niveau de la P.E.M.P.
- Réalisation de manœuvres avec souplesse et précision
- Circulation en P.E.M.P. (pour les catégories concernées), adaptation de la conduite selon les conditions de circulation

SECOURS

- Manœuvres de secours
- Réaction en cas de signal d'alerte

RATTRAPAGE ET EXTENSION A D'AUTRE CATEGORIE

Rattrapage : si le salarié échoue uniquement à une partie du test (théorique ou pratique) il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie. Il peut donc dans ce délai, sous réserve de poursuivre avec le même OTC, obtenir le CACES® en passant uniquement, après une formation adaptée, la partie du test à laquelle il a échoué.

Extension : Pour donner suite à l'obtention d'un premier CACES® (dit CACES® initial) le salarié garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique, ce qui lui permet dans ce délai – sous réserve de présentation du CACES® initial – d'obtenir un CACES® d'une autre catégorie de la même famille d'équipement en passant uniquement la partie pratique du test correspondant à cette catégorie.

VALIDITE :

Le CACES R486 à une durée de validité de 5 ans.

